



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Fax : 819-997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 14 :00 EST

On - le : 25/02/2019

Title/Titre Gym Equipment / Équipement de gym	Solicitation No – N° de l'invitation W8482-195363/A
Date of Solicitation – Date de l'invitation 16/01/2019	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Devin McClellan D Mar P 4-2-3 Devin.McClellan@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone	FAX No – N° de fax
Destination See herein	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 BESOIN - SOUMISSION	3
1.2 COMPTE RENDU.....	3
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2 BESOIN - CONTRAT	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	9
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.9 LOIS APPLICABLES - CONTRAT.....	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE	12
6.12 CLAUSE DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	12
6.13 AMIANTE	13
6.14 PRÉPARATION EN VUE DE LA LIVRAISON	13
6.15 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - DESTINATION ET CALENDRIER DE LIVRAISON INCONNUS	13
6.16 RAJUSTEMENT RELATIF À LA FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE.....	13
ANNEXE "A" DÉTAILS DES ARTICLES	15
ANNEXE "B" BASE DE PAIEMENT	20
ANNEXE "C" DESCRIPTION DU TEXTE LONG.....	24
ANNEXE "D" DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	33

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel. Des informations techniques supplémentaires sont fournies à l'annexe «C», Description longue du texte.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie Accord de libre-échange avec le Panama.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, incluant les modifications suivantes :

- a) Section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement est retirée en son entièreté.
- b) La section 20, Autres renseignements, est supprimée en entier.

2.1.1 Clause du Guide des CCUA

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées Réception des soumissions – TPSGC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au point de contact indiqué à la page de la demande de soumissions au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#), Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.

-
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de modèle / nom et le nom du fabricant qu'ils proposent.
- b) Les soumissionnaires proposant un produit équivalent doivent indiquer à l'annexe «A» le nom de la marque et le modèle et / ou le numéro de pièce et le nom du fabricant qu'ils proposent.
- c) Les soumissionnaires proposant un produit équivalent doivent fournir des spécifications et une documentation descriptive démontrant leur interopérabilité avec les produits demandés.

4.1.1.2 Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire:
 - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
 - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si:

-
- a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Détails des articles. Des informations techniques supplémentaires sont fournies à l'annexe « C », Description longue du texte.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

La définition de « Ministère » est modifiée comme suit :

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat à la fin de la période de garantie, tel que décrit à la section 09 de 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne).

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____.

Le MDN se réserve le droit de demander que la date de livraison soit modifiée, soit avant ou après le 31 Mars 2019.

6.4.3 Points de livraison

La livraison de l'exigence sera faite à :

Department of National Defence
CFB Halifax
Main Warehouse
Bldg D206 Door 1 thru 13
HMC Dockyard
Halifax, NS
B3K 5X5
Canada

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Department of National Defence
CFB Halifax
Main Warehouse
Bldg D206 Door 1 thru 13
HMC Dockyard
Halifax, NS
B3K 5X5
Canada

Nom : Devin McClellan
Titre : Material Acquisition and Support Officer
Organisation : D Mar P 4-2-3
Adresse : 101 Colonel By Drive
Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : Devin.McClellan@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12) Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.6.3 Paiement électronique des factures - Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

- a) Dépôt direct (national et international);
- b) Échange de données informatisées (EDI);
- c) Virement télégraphique (international seulement);

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Department of National Defence
Maritime Forces Atlantic
Accts Payable Bldg. S-90, Room 334
2686 Sextant Lane, Stadacona
PO Box 99000 Stn Forces
Halifax, NS B3K 5X5
Canada

et

Department of National Defence
Base Logistics Officer
CFB Esquimalt
STN Forces, P.O. Box 17000
Victoria, BC V9A 7N2
Canada

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à ::

Department of National Defence
101 Colonel By Drive
Ottawa, Ontario K1A 0K2
Attention: - Devin McClellan D Mar P 4-2-3

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Compliance

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables - contrat

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Détails des articles ;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Description du text long;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16) Contrat de défense

6.12 Clause du *Guide des CCUA*

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

[D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage

[D2025C](#) (2013-11-06), Matériaux d'emballage en bois

[D6010C](#) (2007-11-30), Palettisation

[G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

[D0050C](#) (2007-05-25), Certificat d'utilisateur final

[C2800C](#) (2013-01-28), Cote de priorité

[C2801C](#) (2017-08-17), Cote de priorité : Entrepreneurs établis au Canada

6.13 Amiante

L'entrepreneur ne doit pas utiliser d'amiante dans l'équipement, sauf s'il n'y a aucune autre solution réalisable. Toute pièce contenant de l'amiante doit être étiquetée adéquatement, et le numéro de pièce et l'emplacement doivent être bien indiqués dans les documents techniques.

6.14 Préparation en vue de la livraison

6.14.1 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles dans des quantités acceptables pour la distribution.

6.15 Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.
2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

- a) 7H1 Dépôt d'approvisionnement des FC Halifax
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Courriel: P-HFX.BLog.CargoOps@intern.mil.ca

6.16 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :



Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x ($i_1 - i_0$) / i_0
où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère - Montant en monnaie étrangère (par unité)

i_0 - taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i_1 - taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

Qté - quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.
6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  (c.-à-d. [$i_1 - i_0 / i_0$]).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

ANNEX « A » - INFORMATION SUR LES ARTICLES

No d'article	Catégorie A - Équipement d'entraînement cardiovasculaire/physique	Qté	Unité de dist.
A-1	Machine à ramer	6	CH.
	Machine à ramer de modèle Concept 2 de Rogue - PM5		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
A-2	Vélo stationnaire à air	3	CH.
	Vélo Echo de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
A-3	Machine à skier	4	CH.
	Concept 2 SkiErg de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
No d'article	Catégorie B - Poids libres		
B-1	Ensemble de plaques à parechoc de 370 lb	8	ENSEMBLE
	Ensemble de plaques à parechocs colorées Echo de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
B-2	Ensemble de plaques d'appoint de 25 kg	16	ENSEMBLE
	Ensemble de plaques d'appoint de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
B-3	Ensemble d'haltères à parechocs de 370 lb	4	ENSEMBLE
	Ensemble d'haltères à parechocs de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
B-4	Ensemble de ballons d'entraînement	4	ENSEMBLE
	Ensemble de ballons d'entraînement de 14 po de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
B-5	Ensemble d'haltères Kettlebell	4	ENSEMBLE
	Ensemble d'haltères Kettlebell Xtreme Monkey		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
No d'article	Catégorie C - Rangement d'équipements		
C-1	Support à bancs/machines à ramer	36	CH.
	Support à bancs/machines à ramer de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
C-2a	Support de rangement	4	CH.

ANNEX « A » - INFORMATION SUR LES ARTICLES

	Support Monster Mass de 70 po		
	Étagère à haltères Kettlebell Monster Mass		
	Étagère à haltères Monster Mass		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
C-2b	Support à bacs	4	CH.
	Support à bacs Monster Mass		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
C-2c	Support polyvalent	4	CH.
	Support polyvalent Monster Mass		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
C-2d	Support à cordes à sauter	4	CH.
	Support à cordes à sauter Monster Mass		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
C-3	Support à anneaux supérieurs	8	CH.
	Support à anneaux 2.0 de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
C-4	Support mural à rouleaux en mousse	4	CH.
	Support mural de rouleaux en mousse de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
C-5	Support vertical à barres	8	CH.
	Support vertical à barres de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
C-6	Support à plaques d'appoint	12	CH.
	Support double à plaques d'appoint Monster Lite		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
C-7	Support coulissant à plaques	48	CH.
	Support coulissant à plaques Monster Lite		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
C-8	Support à barres	4	CH.
	Support à neuf barres de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		

ANNEX « A » - INFORMATION SUR LES ARTICLES

	Fabricant :		
C-9	Support mural	44	CH.
	The Strip de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
No d'article	Catégorie D - Supports et équipements fixes		
D-1	Espalier	4	CH.
	Espaliers 3.0 de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
D-2	Banc polyvalent	8	CH.
	Banc polyvalent à boulonner de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
D-3	Banc réglable	4	CH.
	Banc réglable AB-3 de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
D-4	Support à accroupissement	4	CH.
	Support mural rabattable vers l'arrière RML-3W de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
D-5	Machine Smith	4	CH.
	Bodycraft Jones Freedom		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
D-6	Système à câbles multifonction	4	CH.
	Système à câbles multifonction MI6 de Hoist Fitness		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
No d'article	Catégorie E - Accessoires et éléments divers		
E-1	Ensemble d'anneaux	8	ENSEMBLE
	Ensemble d'anneaux Echo de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-2	Duo Trainer	8	CH.
	TRX Duo Trainer de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-3a	Poignées de traction droites Landmine	4	CH.
	Poignées de traction droites Landmine de Rogue		

ANNEX « A » - INFORMATION SUR LES ARTICLES

	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-3b	Poignées de traction angulaires Landmine	4	CH.
	Poignées de traction angulaires Landmine de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-4a	Rouleaux de mousse standards	8	CH.
	Rouleaux de mousse standards à haute densité de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-4b	Rouleaux de mousse ultra ferme	8	CH.
	Rouleaux de mousse ultra ferme à haute densité de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-5	Rouleaux de mousse bosselés	8	CH.
	Rumblerollers de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-6	Cible de ballon murale	4	CH.
	Cible de ballon murale à boulonner de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-7	Barre longue à poids libres	24	CH.
	Barre à poids libres 2.0 de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-8a	Barre courte à poids libres	8	CH.
	Barre courte à poids libres DB-10 de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-8b	Barre courte à poids libres	8	CH.
	Barre courte à poids libres DB-15 de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-9	Collier de barre	20	CH.
	Collier de barre OSO de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-10	Corde d'ondulation	4	CH.
	Corde commerciale Xtreme Monkey de 30 pi à gaine		

ANNEX « A » - INFORMATION SUR LES ARTICLES

	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-11	Sangle de câble d'ischiojambier	4	CH.
	Hamstinger Deluxe de Spud Inc.		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-12	Fixation de corde pour support	4	CH.
	Ancrage de corde ML/Infinity de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-13	Accessoire à poussée pour support	4	CH.
	Monster Lite Matador de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-14	Poignées de poussée de triceps	4	CH.
	Poignées de poussée de triceps de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-15	Ensemble de poignées de sol parallèles	4	ENSEMBLE
	Ensemble de poignées de sol parallèles (parallette) à boulonner de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		
E-16	Ensemble de fixations Landmine	4	ENSEMBLE
	Ensemble double de fixations Landmine de Rogue		
	ou équivalent : (voir la clause B3000T du guide de CCUA)		
	Modèle :		
	Fabricant :		

ANNEXE « B » - MODALITÉS DE PAIEMENT

No	Description	Qté	Unité de dist.	Prix unitaire fixe : rendu droits acquittés, frais de transport inclus, taxes applicables en sus	Prix calculé	Taxes applicables	Prix total : taxes applicables incluses
Catégorie A - Équipement d'entraînement cardiovasculaire/physique							
A-1	Machine à ramer	6	CH.				
A-2	Vélo stationnaire à air	3	CH.				
A-3	Machine à skier	4	CH.				
Catégorie B - Poids libres							
B-1	Ensemble de plaques à parechoc de 370 lb	8	ENSEMBLE				
B-2	Ensemble de plaques d'appoint de 25 kg	16	ENSEMBLE				
B-3	Ensemble d'haltères à parechocs de 370 lb	4	ENSEMBLE				
B-4	Ensemble de ballons d'entraînement	4	ENSEMBLE				
B-5	Ensemble d'haltères Kettlebell	4	ENSEMBLE				
Catégorie C - Rangement d'équipements							
C-1	Support à bancs/machines à ramer	36	CH.				
C-2a	Support de rangement	4	CH.				
C-2b	Support à bacs	4	CH.				
C-2c	Support polyvalent	4	CH.				

ANNEXE « B » - MODALITÉS DE PAIEMENT

C-2d	Support à cordes à sauter	4	CH.				
C-3	Support à anneaux supérieurs	8	CH.				
C-4	Support mural à rouleaux en mousse	4	CH.				
C-5	Support vertical à barres	8	CH.				
C-6	Support à plaques d'appoint	12	CH.				
C-7	Support coulissant à plaques	48	CH.				
C-8	Support à barres	4	CH.				
C-9	Support mural	44	CH.				
Catégorie D - Supports et équipements fixes							
D-1	Espalier	4	CH.				
D-2	Banc polyvalent	8	CH.				
D-3	Banc réglable	4	CH.				
D-4	Support à accroupissement	4	CH.				
D-5	Machine Smith	4	CH.				
D-6	Système à câbles multifonction	4	CH.				
Catégorie E - Accessoires et éléments divers							

ANNEXE « B » - MODALITÉS DE PAIEMENT

E-1	Ensemble d'anneaux	8	ENSEMBLE				
E-2	Duo Trainer	8	CH.				
E-3a	Poignées de traction droites Landmine	4	CH.				
E-3b	Poignées de traction angulaires Landmine	4	CH.				
E-4a	Rouleaux de mousse standards	8	CH.				
E-4b	Rouleaux de mousse ultra ferme	8	CH.				
E-5	Rouleaux de mousse bosselés	8	CH.				
E-6	Cible de ballon murale	4	CH.				
E-7	Barre longue à poids libres	24	CH.				
E-8a	Barre courte à poids libres	8	CH.				
E-8b	Barre courte à poids libres	8	CH.				
E-9	Collier de barre	20	CH.				
E-10	Corde d'ondulation	4	CH.				
E-11	Sangle de câble d'ischiojambier	4	CH.				
E-12	Fixation de corde pour support	4	CH.				

ANNEXE « B » - MODALITÉS DE PAIEMENT

E-13	Accessoire à poussée pour support	4	CH.				
E-14	Poignées de poussée de triceps	4	CH.				
E-15	Ensemble de poignées de sol parallèles	4	ENSEMBLE				
E-16	Ensemble de fixations Landmine	4	ENSEMBLE				

ANNEXE « C » - DESCRIPTION TEXTUELLE LONGUE

No d'article	Équipement d'entraînement cardiovasculaire/physique	
A-1	Machine à ramer	
	Qualité commerciale	
	Instrument de mesure de la performance	
	Paramètres de résistance réglables	
	Enceinte de roue fermée	
	Repose-pieds réglables	
	Poids d'utilisateur de 500 lb (min.)	
	57 lb (max.)	
	Longueur de 96 po (max.)	
	Largeur de 24 po (max.)	
	Hauteur de 14 po (max.)	
Alimentation autonome		

A-2	Vélo stationnaire à air	
	Enceinte de ventilateur fermée	
	Support à bouteille	
	Console à affichage par DEL et à modes personnalisés	
	Selle réglable (hauteur et position avant/arrière)	
	Pattes de mise à niveau en caoutchouc	
	Poids d'utilisateur de 350 lb (min.)	
	127 lb (max.)	
	Longueur de 44,5 po (max.)	
	Largeur de 23,75 po (max.)	
	Hauteur de 52,75 po (max.)	
Alimentation autonome		

A-3	Machine à skier	
	Instrument de mesure de la performance	
	Paramètres de résistance réglables	
	Enceinte de roue fermée	
	81 lb (max.)	
	Longueur de 52 po (max.)	
	Largeur de 24 po (max.)	
	Hauteur de 85 po (max.)	
Alimentation autonome		

ANNEXE « C » - DESCRIPTION TEXTUELLE LONGUE

No d'article	Poids libres	
B-1	Ensemble de plaques à parechoc de 370 lb	
	450 mm de diamètre	
	Col de 50,4 mm	
	Pièces rapportées en acier inoxydable	
	Rebondissement minime	
	10 lb (2)	
	15 lb (2)	
	25 lb (2)	
	35 lb (2)	
	45 lb (2)	
55 lb (2)		

B-2	Ensemble de plaques d'appoint de 25 kg	
	Col de 50,4 mm	
	Revêtement de caoutchouc accroissant la stabilité et la durabilité	
	0,5 kg (2)	
	1,0 kg (2)	
	1,5 kg (2)	
	2,0 kg (2)	
	2,5 kg (2)	
5,0 kg (2)		

B-3	Ensemble d'haltères à parechocs de 370 lb	
	Col de 50,4 mm	
	Revêtement de caoutchouc accroissant la stabilité et la durabilité	
	Diamètre identique pour tous les intervalles de poids	
	Poignée chromée	
	10 lb (2)	
	15 lb (2)	
	25 lb (2)	
	35 lb (2)	
	45 lb (2)	
55 lb (2)		

B-4	Ensemble de ballons d'entraînement	
	14 po de diamètre	
	14 lb	
	18 lb	
	20 lb	

B-5	Ensemble d'haltères Kettlebell	
	Qualité de compétition	
	Dimensions identiques pour tous les intervalles de poids	
	Plaque d'assise	
	Code de couleurs des poids	
8 kg (rose) (2)		

ANNEXE « C » - DESCRIPTION TEXTUELLE LONGUE

12 kg (bleu) (2)
16 kg (jaune) (2)
20 kg (mauve) (2)
28 kg (orange) (1)
32 kg (rouge) (1)

ANNEXE « C » - DESCRIPTION TEXTUELLE LONGUE

No d'article	Rangement d'équipements	
C-1	Support à bancs/machines à ramer	
	4 po de profondeur (max.)	
	18 po de largeur (max.)	
	Capacité de soutien d'un banc ou d'une machine à ramer	
C-2	Support de rangement	
	a) Support de 70 po de hauteur	
	Conception modulaire	
	3 étagères réglables pour plaques à parechoc, haltères Kettlebell et haltères	
	b) Support à bacs	
	c) Support polyvalent	
C-3	Support à anneaux supérieurs	
	Poids d'utilisateur de 500 lb (min.)	
	Largeur de 36 po (min.)	
	Positions variables de montage des sangles	
C-4	Support mural à rouleaux en mousse	
	Capacité de 10 rouleaux (min.)	
	7 po de profondeur (max.)	
C-5	Support vertical à barres	
	Montage sur cadre	
	Capacité de 3 barres (min.)	
	4 po de profondeur (max.)	
	Propices aux barres olympiques standards	
C-6	Support à plaques d'appoint	
	Montage sur cadre	
	Tiges de rangement doubles	
	6 po de longueur de chargement (min.)	
	Propices aux plaques de 50,4 mm de diamètre interne	
	Fixation par cheville d'arrêt	
C-7	Support coulissant à plaques	
	Montage sur cadre	
	Tiges de rangement simples	
	12 po de longueur de chargement (min.)	
	Propices aux plaques de 50,4 mm de diamètre interne	
	Tiges d'une capacité de 180 lb (min.)	
	Fixation par cheville d'arrêt	
C-8	Support à barres	
	Aire de 18 po sur 18 po (max.)	

ANNEXE « C » - DESCRIPTION TEXTUELLE LONGUE

	Capacité de 9 barres	
	Orientation verticale des barres	

C-9	Support mural	
	Élément coulissant en acier de 3 po sur 36 po	
	Orifices de montage d'accessoire	
	Orifices de 2 po au centre	

ANNEXE « C » - DESCRIPTION TEXTUELLE LONGUE

No d'article	Supports et équipements fixes	
D-1	Espalier	
	Montage mural	
	43 po de largeur (max.)	
	91 po de hauteur (max.)	
	170 lb (max.)	
D-2	Banc polyvalent	
	47,5 po de longueur (max.)	
	12 po de largeur (max.)	
	18 po de hauteur (max.)	
	51 lb (max.)	
D-3	Banc réglable	
	68 po de longueur (max.)	
	12 po de largeur (max.)	
	18 po de hauteur (max.)	
	117 lb (max.)	
	Positions inclinée et déclinée	
D-4	Support à accroupissement	
	Rabattable	
	24,75 po de profondeur (max.)	
	91 po de hauteur (max.)	
	57 po de largeur (max.)	
	190 lb (max.)	
	Montants à orifices d'accessoire	
D-5	Machine Smith	
	Capacité de 500 lb (min.)	
	50 po de profondeur (max.)	
	83 po de hauteur (max.)	
	84 po de largeur (max.)	
	Positions verticales variables	
	Positions de blocage multiples, à intervalles réguliers	
D-6	Système à câbles multifonction	
	2 postes de câble à hauteur variable	
	Support d'accessoire intégré	
	Enceinte de poids fermée	
	Intervalles de poids atteignant 150 lb (min.)	
	Poignée de traction intégrée	

ANNEXE « C » - DESCRIPTION TEXTUELLE LONGUE

	37,75 po de profondeur (max.)	
	54 po de largeur (max.)	
	83 po de hauteur (max.)	
	615 lb (max.)	

ANNEXE « C » - DESCRIPTION TEXTUELLE LONGUE

No d'article	Accessoires et éléments divers	
E-1	Ensemble d'anneaux Echo de Rogue	
	Système à deux poignées	
	Réglable	
	Courroies de 16 pi (min.)	
E-2	TRX DUO Trainer	
	Système à deux poignées	
	Réglable	
	Ancrages inclus	
E-3	Poignées Landmine	
	Ouverture de 2 po	
	Poignées de caoutchouc	
	a) Droites - Quantité : 4 b) Angulaires - Quantité : 4	
E-4	Rouleaux de mousse	
	36 po de longueur	
	6 po de diamètre	
	Haute densité	
	a) Fermeté standard (8) b) Ultra ferme (8)	
E-5	Rouleaux de mousse bosselés	
	31 po de longueur	
	6 po de diamètre	
	Fermeté standard	
E-6	Cible de ballon murale	
	Montage sur cadre	
	16 po de diamètre	
E-7	Barre longue à poids libres	
	Barre olympique standard	
	Poignée moletée	
	Standard (86,5 po de longueur, poids de 20 kg et barre de 28,5 mm) (2)	
	Légère (79 po de longueur, poids de 15 kg et barre de 25 mm) (2)	
	À triceps/biceps (54,5 po de longueur, poids de 30 lb et barre de 28,5 mm) (2) Propices aux plaques de 50,4 mm de diamètre interne	
E-8	Barre courte à poids libres	
	Poignée moletée	
	Propices aux plaques de 50,4 mm de diamètre interne	
	a) 10 lb (8)	
	b) 15 lb (8)	

ANNEXE « C » - DESCRIPTION TEXTUELLE LONGUE

E-9	Collier de barre	
	Retrait rapide	
	Propice aux barres olympiques et spéciales	
E-10	Corde d'ondulation	
	30 pi de longueur	
	1,5 po de diamètre	
	À gaine et à manchon	
E-11	Sangle de câble d'ischiojambier	
	Fixation de mousqueton	
E-12	Fixation de corde pour support	
	Montage sur cadre	
E-13	Accessoire à poussée pour support	
	Montage sur cadre	
	Réglage par goupille	
	Poignées de 1 7/8 po de diamètre	
E-14	Poignées de poussée de triceps	
	Angle fixe	
	Fixation de mousqueton	
E-15	Ensemble de poignées de sol parallèles	
	Une paire	
	14 po de hauteur	
	Aire de 24 po sur 15 po	
E-16	Ensemble de fixations Landmine	
	Montage sur cadre	
	Ensemble double	
	Capacité de 315 lb (min.)	
	Propice aux barres olympiques et spéciales	

ANNEXE "D" de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international);
- Échange de données informatisées (EDI);
- Virement télégraphique (international seulement);